

Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les prestations de création effectuées par FullPix, entreprise libérale immatriculée sous le SIRET n° 90455955600017.

La signature du devis entraîne l'adhésion pleine et entière, sans restriction, ni réserve, du client aux présentes Conditions Générales de Vente dont le client déclare avoir pris connaissance.

Toutes conditions contraires posées par le client sont inopposables à FullPix.

FullPix ne peut être contractuellement lié par aucun autre document que les présentes Conditions Générales de Vente.

Les présentes Conditions Générales sont les dernières en vigueur.

FullPix se réserve le droit de les modifier.

1) Découpage du paiement

Acompte de 30% du prix total au lancement du projet ou régler la totalité de la prestation.

Une facture vous sera envoyée dès réception de votre règlement. Le solde vous sera réclamé à la livraison en cas d'acompte.

2) Fixation des pénalités de retard

En cas de désistement ou passé un délai de 30 jours par rapport à la date effective du devis, la commande sera annulée.

Tout retard de paiement pourra donner lieu à des pénalités de retard exigibles sans rappel, au taux de 10% de la facture totale par mois de retard (article 53 de la Loi NRE), ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40€ (C. Com. art. D441-5).

Aucun escompte consenti pour règlement anticipé.

3) Garanties

Garantie contre les éventuels vices cachés provenant d'une erreur de conception.

FullPix décline toute responsabilité en cas de:

-Mauvaise utilisation ou négligence du client (ex : sécurisation hasardeuse, transmission d'identifiants à des tiers, serveur rendu inaccessible par l'hébergeur, spams par mail)

-Problème indépendant du client et du prestataire (ex : CMS défectueux, coupure de courant...)

-Intervention d'un autre prestataire (ex : un tiers qui modifie le code en même temps que le prestataire)

4) Services optionnels

Dans n'importe quel projet, tout ne se passe pas toujours comme prévu:

Des heures d'intervention supplémentaires ;

Un forfait mensuel ou trimestriel pour apporter un support technique au client ;

5) Contrôle du transfert de propriété

Le transfert de propriété ne sera effectué qu'à réception de la totalité du paiement de la prestation.

6) Durée de maintenance corrective

Maintenance corrective du site web à l'année pendant sa mise en ligne, car des problèmes pourraient apparaître à posteriori.

7) Engagements du client

Le client s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires à la réalisation de la prestation ;

Tous les éléments transmis par le client doivent respecter la législation et ne pas outrepasser des règles de confidentialité ou de non-divulgence ;

Le client doit payer les prestations ainsi que tout service additionnel effectué.

